Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261001-CA_2026_141-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 28 septembre 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-141
	CONTRACTUALISATION	
Fonds de concours		
Objet : Attribution de subvention - Commune de La Chapelle-Blanche		

Le lundi 28 septembre 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 17 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 85 – Procurations : 8 – Voix délibératives pour le quorum : 93

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Sandrine ROUXEL, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Stéphanie AMOSALA, Thierry CHAPELLE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Didier LECHIEN pouvoir à René DEGRENNE, Josiane BETTLER pouvoir à Nicolas MAUPOINT, Arnaud CARRE pouvoir à Quentin RENAULT, Myriam CHERDEL pouvoir à Dominique PERCHE, Bruno HELLUARD pouvoir à Christelle GUINIO, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Baptiste THEVELEIN pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261001-CA_2026_141-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 28 septembre 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-141
	CONTRACTUALISATION	
Fonds de concours		
Objet : Attribution de subvention - Commune de La Chapelle Blanche		

Rapporteur : Monsieur Jérémy DAUPHIN

Afin d'accompagner le développement de ses communes, Dinan Agglomération a choisi de participer au financement de leurs investissements. Ainsi, il a été décidé d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 6 450 000 € pour la période 2022-2026.

La commune de La Chapelle Blanche a ainsi fait la demande suivante :

NOUVELLE DEMANDE		
Intitulé du projet	Coût total	Fonds de concours
Réfection de l'église	14 780,00 €	7 390,00 €
DEMANDE DE MODIFICATION:		
Réfection totale de la terrasse de la salle multifonctions *(2 demandes de modification :* *- Demande initiale votée le 26 mai 2025* *- Modification de la demande initiale votée le 22 juin 2026)*	42 901,99 € Soit + 7 211,00 € *(21 434,58 €)* *(35 690,99€ Soit + 14 256,41 €)*	21 450,99 € Soit + 3 605,50 € *(10 715,29 €)* *(17 845,49 € Soit + 7 130,20 €)*
TOTAL		10 995,50 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2021-128 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 20 décembre 2021 approuvant le Pacte fiscal et financier solidaire,

Vu la délibération n°CA-2023-091 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 17 juillet 2023 approuvant l'intégration de la commune de Beaussais-sur-mer au Pacte fiscal, financier et de Solidarités,

Vu, la demande de modification de la commune, les délibérations numéros :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261001-CA_2026_141-DE

- Pour la Commune de la Chapelle-Blanche : CA-2025-077 du 26 mai 202 et CA-2026-106 du 22 juin 2026,

Vu le règlement de fonds de concours 2022-2026 de Dinan Agglomération du 20 décembre 2021,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Ainsi et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Attribuer** le montant de fonds de concours à la commune de La Chapelle-Blanche conformément au tableau ci-dessus, pour un montant de 10 995,50 €,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION